



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26091669

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 JUL. 2026

DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

N° d'entreprise : **0899 958 179**

Nom

(en entier) : **JUSTINE HENIN ACADEMY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **avenue Léon Fournet, 20 à 1342 Limelette**

Objet de l'acte : Administrateurs

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 juin 2026

Le 12 juin 2026,

S'est réunie, à 9 heures 00, l'Assemblée Générale Extraordinaire de JUSTINE HENIN ACADEMY ASBL, ayant son siège sis à 1342 Limelette, avenue Léon Fournet, 20, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0899.958.179

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Justine HENIN, ci-après nommée.

Sont présents, tous les Membres de l'ASBL :

1/ Madame Justine HENIN,

2/ Monsieur Olivier JEUNEHOMME,

3/ CLUB JUSTINE HENIN ASBL, ayant son siège sis à 1342 Limelette, avenue Léon Fournet, 20, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0824251857, représentée par Cindy VINCENT

La Présidente de séance constate que tous les membres effectifs sont présents ou valablement représentés. Les membres déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncent, pour autant que de besoin, à tout délai ou formalité de convocation.

L'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée pour délibérer et voter sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Non-renouvellement, renouvellement et nomination d'administrateurs ; composition de l'organe d'administration,
- 2° Pouvoirs en vue des formalités légales.

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

Première Résolution – Nomination / démission des Administrateurs

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

1/ Ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François BLONDEL, de le remercier et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

2/ Ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas LHOIST, et de le remercier et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

3/ Ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Juan Carlos RODRIGUEZ, et de le remercier et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

4/ Ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier JEUNEHOMME, et de le remercier et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

5/ Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Carl MESTDAGH, qui accepte, pour une durée de trois ans, à dater du 12 juin 2026.

6/ Renouveler le mandat d'administrateur de Madame Cindy VINCENT, qui accepte, pour une durée de trois ans, à dater du 12 juin 2026.

7/ Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BEGUIN, qui accepte, pour une durée de trois ans, à dater du 12 juin 2026.

8/ Renouveler le mandat d'administrateur Monsieur Damien VINCENT, qui accepte, pour une durée de trois ans, à dater du 12 juin 2026.

9/ Nommer comme administrateur, la SRL OJ PERFORMANCE, ayant son siège sis à 5330 Assesse, rue de Lustin, 96, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1019.385.965, dont le représentant permanent dans le cadre de ce mandat est Monsieur Olivier JEUNEHOMME, qui accepte, pour une durée de trois ans, à dater du 30 janvier 2025, et de renouveler ce mandat, pour une nouvelle durée de trois ans, à dater du 12 juin 2026. Son mandat sera rémunéré.

Pour autant que de besoin, l'Assemblée générale ratifie et approuve les actes de gestion et de représentation accomplis dans l'intérêt de l'ASBL par les administrateurs en fonction ou réputés tels depuis l'expiration éventuelle de leurs mandats précédents jusqu'à la date des présentes.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale constate que l'organe d'administration de l'ASBL est désormais composé comme suit :

- Carl MESTDAGH
- Cindy VINCENT
- Olivier BEGUIN
- Damien VINCENT
- OJ PERFORMANCE SRL, représentée de manière permanente par Monsieur Olivier JEUNEHOMME

Dans un même contexte, l'Assemblée prend note qu'à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-avant, le Conseil d'Administration s'est réuni et a décidé de ce qui suit à l'unanimité, dont il est pris acte :

1. Le Conseil désigne Carl MESTDAGH en qualité de Président et d'Administrateur-délégué à la gestion journalière de l'ASBL, avec pouvoir d'agir seul dans les limites de la gestion journalière et avec usage de la signature afférente.

2. Le Conseil désigne Cindy VINCENT en qualité de Secrétaire, Trésorier et Administratrice-déléguée à la gestion journalière de l'ASBL, avec pouvoir d'agir seule dans les limites de la gestion journalière et avec usage de la signature afférente.

3. Ces délégations prennent effet ce 12 juin 2026 et sont consenties pour la durée des mandats d'administrateurs respectifs de Carl MESTDAGH et de Cindy VINCENT.

Deuxième Résolution – Pouvoirs

L'Assemblée décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à Madame Justine HENIN et/ou ou Madame Cindy VINCENT agissant conjointement ou séparément, avec faculté de substitution, en vue de l'exécution des résolutions qui précèdent.

Aux effets ci-dessus, ces mandataires auront le pouvoir de parapher, approuver et signer tous les documents et actes nécessaires, notamment pour certifier une copie conforme du présent procès-verbal, signer les documents de publication légaux, et effectuer toutes les déclarations.

Toutes ces résolutions sont prises à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 9 h 30.

DONT PROCES-VERBAL.

Limelette, le 12 juin 2026

Après lecture commentée et intégrale, les Membres ont signé le présent Procès-Verbal.

Cindy VINCENT,
Administrateur